



Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz  
Rue de l'Industrie 26-38  
1040 Bruxelles  
Tél.: 02/289.76.11  
Fax: 02/289.76.09

## COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

### **ETUDE**

(F)100129-CDC-943

relative à

*« l'aperçu des contrats à prix fixes sur le  
marché résidentiel de l'électricité et du gaz »*

réalisée en application des articles 23, §2, deuxième alinéa, 2° et 19°, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et 15/14, §1<sup>er</sup>, deuxième alinéa, 2° et 12°, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations

le 29 janvier 2010

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	3
I. ETENDUE DE L'ETUDE.....	4
II. CONCEPTS CLES .....	6
1. Tarifs fixes et tarifs indexés .....	6
2. Prix fixes et prix indexés .....	7
3. Contrats actifs et contrats signés.....	7
III. LE MARCHE DE L'ELECTRICITE.....	8
1. L'offre de tarifs fixes en électricité .....	8
2. Evolution du nombre de contrats électricité.....	8
2.1. Evolution globale du nombre de contrats .....	8
2.2. Evolution globale du nombre de contrats à prix fixes .....	11
3. Analyse détaillée par fournisseur .....	12
3.1. (...) .....	12
3.2. (...) .....	13
3.3. (...) .....	13
4. Conclusion pour le marché de l'électricité .....	14
IV. LE MARCHE DU GAZ .....	15
1. L'offre de tarifs fixes en gaz.....	15
2. Evolution du nombre de contrats gaz .....	15
2.1. Evolution globale du nombre de contrats .....	15
2.2. Evolution globale du nombre de contrats à <i>prix fixes</i> .....	17
3. Analyse détaillée par fournisseur .....	18
3.1. (...) .....	18
3.2. (...) .....	18
4. Conclusion pour le marché du gaz.....	19
V. CONCLUSIONS GENERALES .....	20
TABLES DES ILLUSTRATIONS .....	22
ANNEXE 1 – OFFRE DE TARIFS FIXES EN ELECTRICITE .....	23
ANNEXE 2 – OFFRE DE TARIFS FIXES EN GAZ .....	28

# INTRODUCTION

La COMMISSION DE REGULATION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (CREG) a reçu le 22 octobre 2009 une lettre du Ministre du Climat et de l'Energie (ci après : le Ministre) lui demandant de mener une étude concernant l'impact des fluctuations importantes des prix ces dernières années en matière d'offre de tarifs fixes chez les fournisseurs actifs sur le marché belge.

La CREG a réalisé cette étude sur la base des articles 23, §2, deuxième alinéa, 2° et 19°, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, et 15/14, 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa, 2° et 12°, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

La CREG a signalé au Ministre, par courrier daté du 28 octobre 2009, qu'elle allait dans un premier temps analyser les tarifs et contrats relatifs à la clientèle finale résidentielle durant la période allant de janvier 2007 à octobre 2009, période durant laquelle la totalité de cette clientèle belge était éligible. En cas de demande du Ministre en ce sens, la CREG peut étendre la présente étude à d'autres catégories de clientèle.

Le 29 octobre 2009, la CREG a envoyé des demandes d'informations aux fournisseurs d'électricité et de gaz actifs sur le marché belge sur base d'un questionnaire à compléter et à remettre à la CREG pour le 20 novembre 2009 au plus tard. Les informations demandées portaient notamment sur le nombre de contrats actifs et signés chaque mois par tarif en cours, sur les prix et les redevances fixes ainsi que sur les formules tarifaires appliquées pour les tarifs indexés.

Après un bref aperçu de l'étendue de l'étude et des concepts clés, la présente étude s'attachera tout d'abord au marché de l'électricité et ensuite au marché du gaz. Pour ces deux marchés, un aperçu de l'offre en matière de tarifs fixes sera premièrement dressé. Deuxièmement, l'évolution du nombre de contrats à prix fixes actifs et signés durant la période considérée sera analysée. Enfin, une analyse plus détaillée par fournisseur sera réalisée quand cela se révélera nécessaire.

La présente étude a été approuvée par le Comité de direction de la CREG lors de sa réunion du 29 janvier 2010.

◆◆◆◆

# I. ETENDUE DE L'ETUDE

1. Les fournisseurs actifs sur le marché belge qui ont été interrogés dans le cadre de la présente étude sont les suivants :

- **Ebem** : électricité et gaz ;
- **Electrabel Customer Solutions (ECS)** : électricité et gaz ;
- **Essent** : électricité et gaz ;
- **Nuon** : électricité et gaz ;
- **Lampiris** : électricité et gaz ;
- **Luminus** : électricité et gaz ;
- **Belpower** : électricité ;
- **Ecopower** : électricité ;
- **Wase Wind** : électricité.

Ces fournisseurs ont été choisis sur base des listes de fournisseurs d'électricité et de gaz actifs en Région wallonne, flamande et/ou de Bruxelles-Capitale repris sur les sites internet de la Cwape<sup>1</sup>, de la VREG<sup>2</sup> et de Brugel<sup>3</sup>.

2. *Ebem* et *Ecopower* ne fournissent de l'énergie qu'en Flandre et *Wase Wind* fournit uniquement dans le Waasland (Flandre Occidentale).

3. La totalité des informations demandées ont été reçues excepté dans les cas de *Belpower* qui n'a pas répondu et d'*Essent* qui, pour des raisons techniques, n'a pas pu fournir à la CREG les données concernant le nombre de contrats signés et actifs chaque mois.

---

<sup>1</sup> Fournisseurs d'électricité actifs en Région Wallonne. Source :

[http://www.cwape.be/servlet/Repository/Tableau\\_des\\_fournisseurs\\_elec.PDF?IDR=2654](http://www.cwape.be/servlet/Repository/Tableau_des_fournisseurs_elec.PDF?IDR=2654)

Fournisseurs de gaz actifs en Région Wallonne. Source :

[http://www.cwape.be/servlet/Repository/Tableau\\_des\\_fournisseurs\\_gaz\\_.PDF?IDR=2655](http://www.cwape.be/servlet/Repository/Tableau_des_fournisseurs_gaz_.PDF?IDR=2655)

<sup>2</sup> Houders van een leveranciersvergunning voor aardgas en elektriciteit. Source:

[http://www.vreg.be/nl/06\\_sector/02\\_leveranciers/01\\_leveringsvergunning/03\\_vergunde.asp](http://www.vreg.be/nl/06_sector/02_leveranciers/01_leveringsvergunning/03_vergunde.asp)

<sup>3</sup> Liste des fournisseurs d'électricité et de gaz en Région de Bruxelles-Capitale. Source :

<http://www.brugel.be/Public/Page.php?ID=40&siteID=2&language=fr>

4. Sans les données de ces fournisseurs, la présente étude couvrira 94,06 % du marché de l'électricité et 94,58 % du marché du gaz, selon les données des régulateurs régionaux. *Essent* représente, en 2009, 3,33 % du marché de l'électricité et 2,21 % du marché du gaz. Néanmoins, le fournisseur ne propose aucun tarif fixe en gaz. *Belpower* représente 0,08 % du marché de l'électricité. L'échantillon sur lequel se base la présente étude est par conséquent très représentatif.

## II. CONCEPTS CLES

### 1. Tarifs fixes et tarifs indexés

5. Depuis la libéralisation, les fournisseurs sont libres de déterminer les prix de l'électricité et du gaz. Ces prix se composent généralement d'une redevance annuelle fixe (en €/an) et d'un prix « énergie » (en c€/kWh). Ces deux composantes évoluent chaque mois.

6. Certains fournisseurs proposent à leurs clients des tarifs indexés, et d'autres des tarifs fixes, ou les deux types de tarifs.

7. Lorsque **le tarif est indexé**, il est calculé mensuellement selon une formule tarifaire déterminée par le fournisseur.

- En *électricité*, la formule tarifaire dépend le plus fréquemment des paramètres d'indexation  $Nc^4$  et  $Ne^5$ . Le paramètre  $Nc$  est un indice de prix mensuel belge reflétant l'évolution des prix des combustibles consommés pour la production d'électricité. Le paramètre  $Ne$  est un indice mensuel reflétant l'évolution des salaires et du prix des matières. Ces paramètres sont calculés et publiés chaque mois par la CREG.
- En *gaz*, la formule dépend de paramètres qui représentent respectivement l'évolution du prix d'achat du gaz (dérivé de l'ancien  $Iga^6$ ) et l'évolution des coûts autres que ceux liés à l'achat du gaz ( $Igd^7$ ). Le paramètre  $Iga$  n'est plus publié par la CREG depuis novembre 2007.

8. Pour calculer leurs prix, les fournisseurs sont libres de déterminer leurs formules tarifaires, y compris les paramètres qui la constituent. Ils ne sont par conséquent plus obligés d'utiliser les paramètres  $Nc$ ,  $Ne$ ,  $Iga$  et  $Igd$ . Par exemple, en électricité, le fournisseur *Luminus* a pris l'initiative de créer un paramètre propre à sa production électrique et à sa stratégie d'achat, le paramètre  $Iem^8$ , qui remplace dorénavant le paramètre  $Nc$  dans ses

---

<sup>4</sup>  $Nc = 0,214 + 0,260 \text{ Ifnu} + 0,375 \text{ lcoal} + 0,240 \text{ loil} + 1,195 (1 - \text{Ifnu}) \text{ Ispotgas}$

<sup>5</sup>  $Ne = 0,425 + 0,390 \times (s / 8,88131) + 0,185 \times (M_x / 141,151)$

<sup>6</sup>  $Iga$  (Index gaz achat)

<sup>7</sup>  $Igd$  (Index gaz distribution) =  $0,44 + 0,31 \text{ s} / s_0 + 0,25 \text{ Mx} / \text{Mx}_0$

<sup>8</sup>  $Iem = 0,684633 + 0,03856 * \text{DAH311} + 0,006321 * \text{Belpex311} + 0,002479 * \text{Coal311}$

formules tarifaires. Le fournisseur *Ebem* a également conçu le paramètre *END*<sup>9</sup>. *Electrabel* utilise également d'autres paramètres que le Nc en moyenne tension : les paramètres *EBIq* et *EBIm*.

9. En gaz, les fournisseurs n'utilisent pas le paramètre Iga à proprement parler dans leurs formules tarifaires ; la plupart utilisent une indexation de leur composante énergie Iga (ou assimilée) basée essentiellement sur les composantes suivantes : 0,25 HUB + 0,0468 GOL603<sup>10</sup>. *Essent* utilise le paramètre *EGI<sub>3</sub>*<sup>11</sup>, *Luminus* le paramètre *Igm*<sup>12</sup>, *Nuon* le paramètre *Gni*<sup>13</sup>, *ECS* le paramètre *Gpi*<sup>14</sup>.

10. Lorsque le tarif est fixe, il reste inchangé durant toute la durée du contrat. Il peut néanmoins être plus élevé que le tarif indexé étant donné qu'il doit couvrir le *risque de fluctuations* des coûts encouru par le fournisseur.

## **2. Prix fixes et prix indexés**

11. Dans la présente étude, la CREG entend par « prix fixes » ou « prix indexés », le caractère fixe ou variable de la composante énergie du tarif, hors coûts de distribution, coûts de transport, coûts de location du compteur et hors taxes, redevances, cotisations et surcharges.

## **3. Contrats actifs et contrats signés**

12. Dans la présente étude, la CREG entend par « contrats actifs », les contrats en cours durant le mois considéré.

13. Elle entend par « contrats signés », les nouveaux contrats signés ou renouvelés tacitement durant le mois considéré et auxquels s'appliquent le tarif spécifique du mois.

---

<sup>9</sup> L'indice END est la moyenne des cotations des 12 derniers mois sur la bourse Endex.

<sup>10</sup> CREG, 1<sup>er</sup> octobre 2009, Etude (F)091001-CDC-912 relative à « la relation entre les coûts et les prix des importateurs et revendeurs sur le marché belge résidentiel et professionnel du gaz naturel sur la période 2004-2009 ».

<sup>11</sup>  $EGI_3 = (0,25 \text{ HUB} + 0,0468 \text{ GOL603} + 3,17) / 21,21$  pour la consommation jusqu'au 31 mars 2010.

<sup>12</sup>  $Igm = (0,0000468 \text{ GOL603} + 0,00025 \text{ HUB} - 0,003) / 0,02121479$

<sup>13</sup>  $Gni = 0,25 \text{ HUB} + 0,0468 \text{ GOL603} + 0,2\% \text{ S} + 4,83 \times (\text{CPIy-1} / \text{CPIy-2} - 0,02) - 1,30) / 21,21479$

<sup>14</sup>  $Gpi = (0,25 \text{ HUB} + 0,0468 \text{ GOL 603} + 4,83 \times (\text{CPIy-1} / \text{CPIy-2} - 0,02) - 1,30) / 21,21479$

### **III. LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ**

#### **1. L'offre de tarifs fixes en électricité**

14. Il existe actuellement 18 tarifs fixes sur le marché résidentiel de l'électricité.

15. 10 tarifs fixes existaient déjà en janvier 2007 : les tarifs *Lampiris*, *Luminus Direct* (fin en janvier 2009), *Nuon Nature*, *Nuon Comfort* (fin en janvier 2009), *Ecopower Hernieuwbare Energie*, *Ebem Stroom* (fin en novembre 2008), *Essent Fixe*, *Essent Vert*, *Wase-Windstroom* et *Belpower*. Les tarifs *Nuon Comfort* (nouveau) et *Nuon Comfort 3 ans* sont apparus en juin 2007.

16. Au cours de l'année 2008, alors que les prix étaient particulièrement élevés, beaucoup de nouveaux produits à prix fixes sont apparus sur le marché : le tarif *Carrefour Energy* en juin 2008 (qui a pris fin en janvier 2010), les tarifs *Luminus Fixe 2 ans* et *Electrabel FixPlus* en juillet 2008, et enfin les tarifs *Electrabel Vert* et *VertPlus* en octobre 2008.

17. Au cours de l'année 2009, sont apparus les tarifs *Luminus Fixe* en janvier, *Luminus Click* en juin, *Nuon Fixe 3 ans* en août, *Essent Special Edition* en octobre et les tarifs *Luminus Budget* et *Luminus Budget 3 ans* en novembre.

18. Un aperçu des différents tarifs fixes est repris en annexe 1.

#### **2. Evolution du nombre de contrats électricité**

##### **2.1. Evolution globale du nombre de contrats**

19. Les figures 1, 2 et 3 représentent respectivement les évolutions des nombres de contrats à prix fixes et à prix indexés actifs et signés ainsi que du pourcentage de contrats à prix fixes signés entre 2007 et 2009.



Figure 1 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes et indexés actifs entre 2007 et 2009

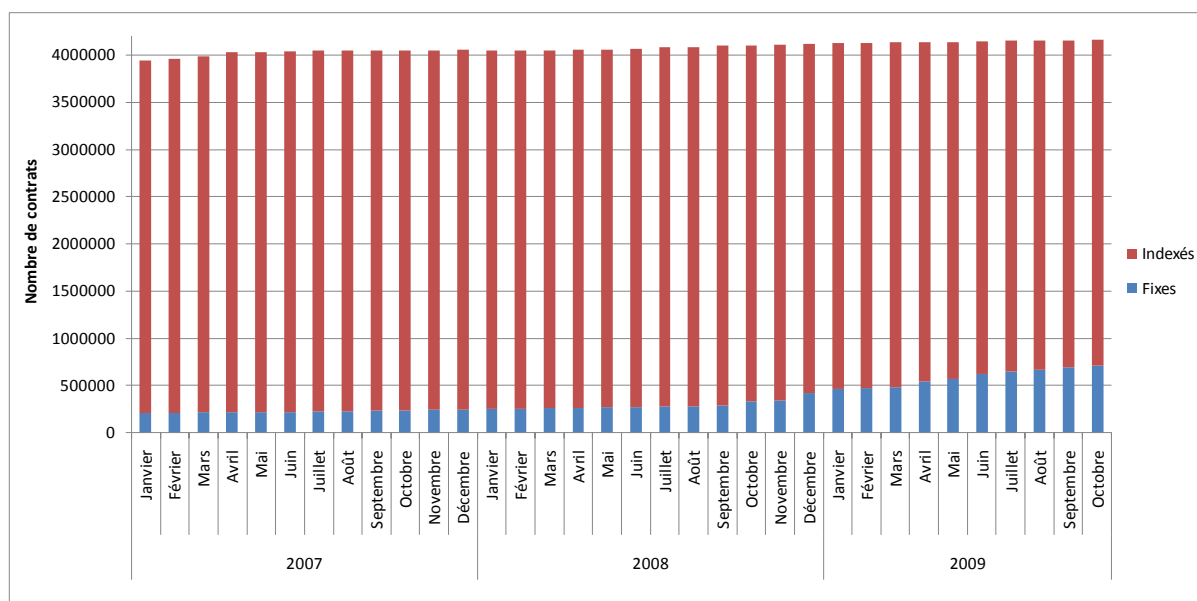
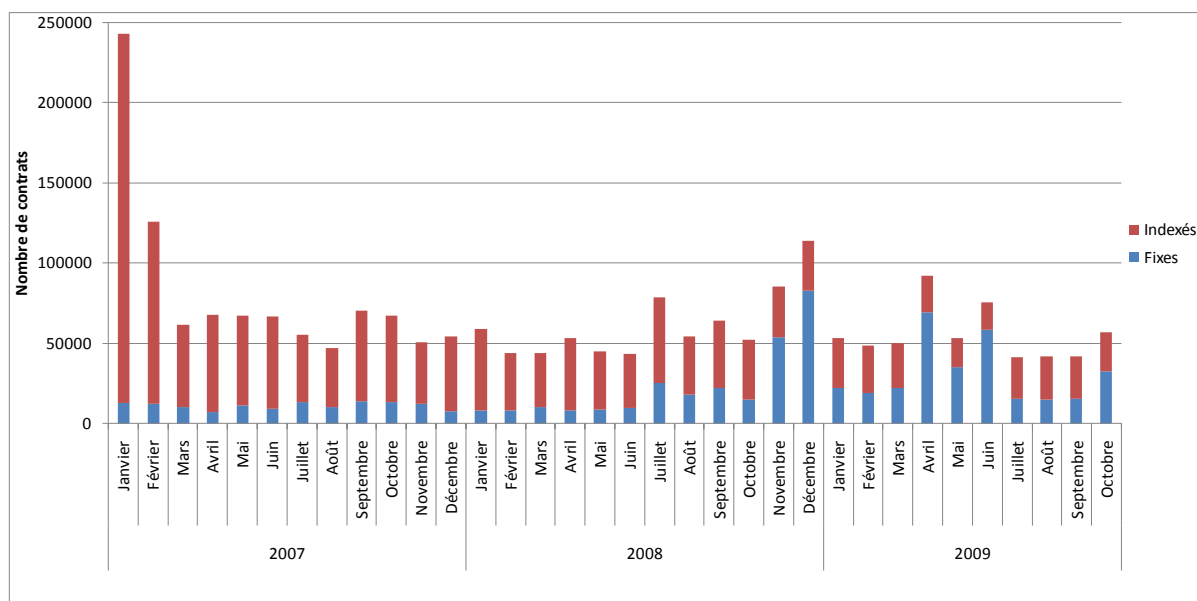


Figure 2 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes et indexés signés entre 2007 et 2009

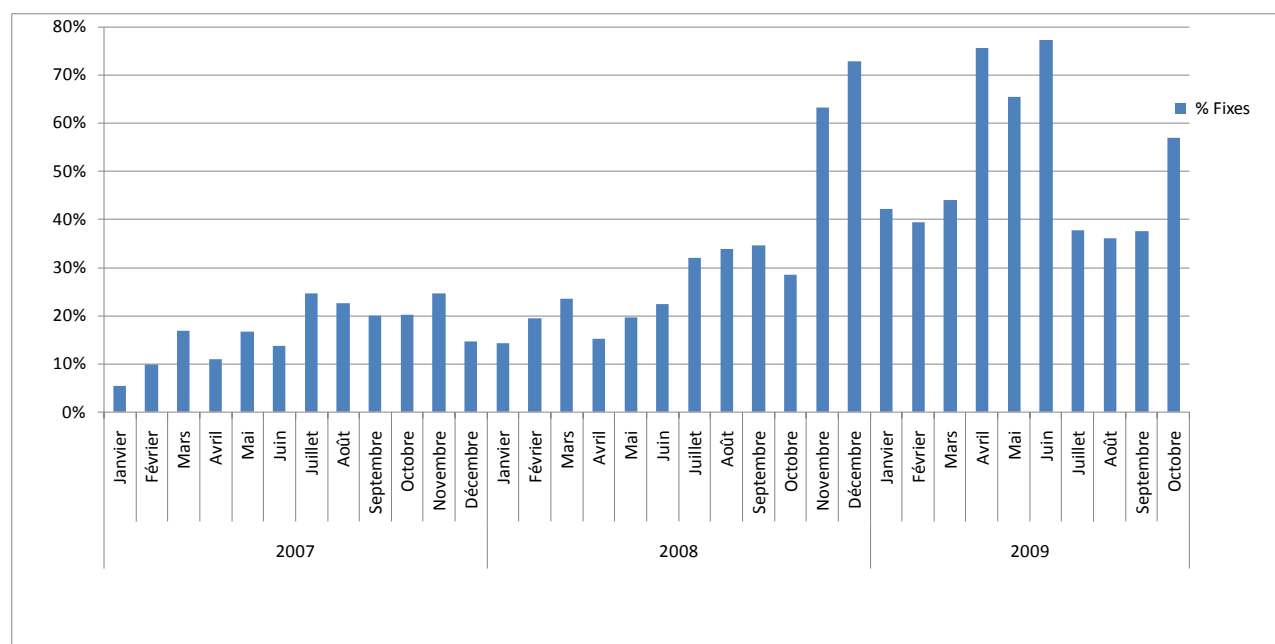


20. La figure 1 montre que, bien qu'en hausse, la part des contrats à prix fixes reste largement minoritaire (19 % en octobre 2009 contre 6 % en janvier 2007). En effet, au début de la libéralisation, très peu de tarifs fixes étaient proposés. Le concept de tarif fixe est par conséquent assez nouveau sur le marché belge.

21. Plusieurs pointes de souscriptions sont observées dans la figure 2 en janvier 2007, juillet 2008, novembre et décembre 2008 ainsi qu'entre avril et juin 2009.

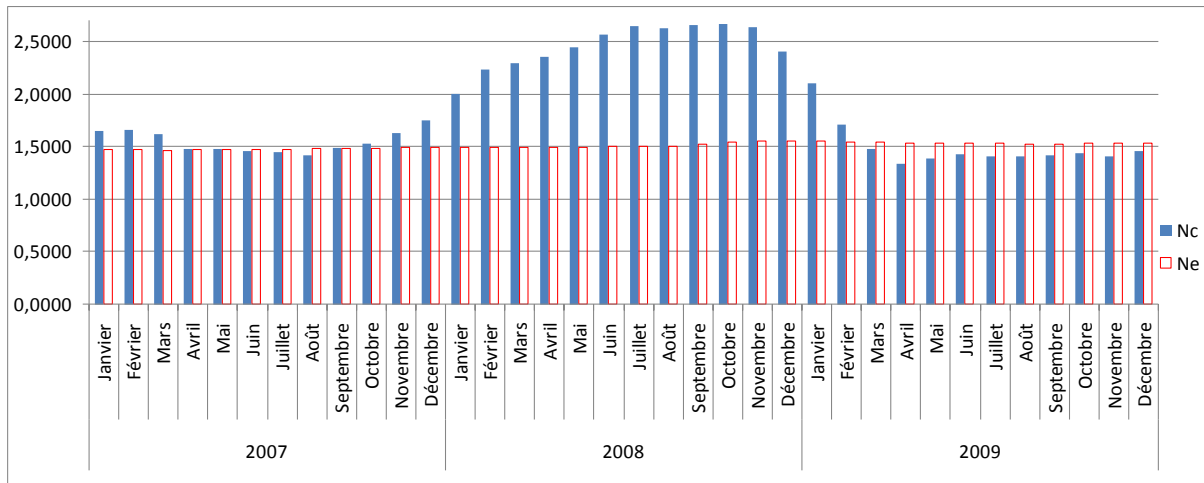
- La forte pointe de contrats signés en janvier 2007 correspond à la libéralisation du marché belge en Wallonie et à Bruxelles.
- La pointe de juillet 2008 ne semble pas seulement liée à une hausse des contrats à prix fixes, ceux-ci ne représentant que 31,92 % du nombre total de contrats signés mais peut être le résultat de l'ouverture du marché en juillet 2003 en Flandre qui justifie l'échéance d'un grand nombre de contrats en juillet.
- Les pointes de novembre et décembre 2008 sont également observables dans la figure 3. Les contrats à prix fixes représentent 63,19 % en novembre et 72,86 % en décembre du nombre total de contrats signés.
- Les pointes observées entre avril et juin 2009 proviennent respectivement pour 75,64 % (avril), 65,48 % (mai) et 77,27 % (juin) de souscriptions de contrats à prix fixes, qui étaient donc durant ces mois supérieures aux souscriptions de contrats à prix indexés.

Figure 3 - Evolution du pourcentage de contrats à prix fixes signés entre 2007 et 2009



22. La figure 4 représentant l'évolution des paramètres d'indexation Nc et Ne entre 2007 et 2009 montre que les pointes de novembre et décembre 2008 peuvent provenir de l'évolution des prix due aux cotations énergétiques répercutée par l'indexation.

Figure 4 - Evolution des paramètres Nc et Ne entre 2007 et 2009



23. On remarque qu'à ce moment, les paramètres d'indexation baissaient. On peut donc se demander si les fournisseurs n'ont pas alors poussé les consommateurs à choisir des tarifs fixes.

24. Afin de déterminer les fournisseurs à l'origine des pointes observées en juillet, novembre et décembre 2008 ainsi qu'entre avril et juin 2009, l'évolution du nombre de contrats à prix fixes par fournisseur est analysée ci-dessous.

## 2.2. Evolution globale du nombre de contrats à prix fixes

25. La figure 5 représente l'évolution du nombre de contrats à prix fixes signés par fournisseur entre 2007 et 2009<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> Ecopower, Lampiris et Carrefour proposent uniquement de l'énergie dite verte et des tarifs fixes.

Figure 5 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes signés entre 2007 et 2009

(...)

26. La figure 5 indique que la majorité des contrats souscrits durant les mois de juillet et novembre 2008 l'a été auprès (...) et que les contrats souscrits en décembre 2008 et avril, mai et juin 2009 l'ont été auprès (...). Dès lors, une analyse plus détaillée de l'évolution des contrats souscrits auprès de ces fournisseurs et des prix proposés est nécessaire afin de connaître quels tarifs proposés par (...) et (...) sont à l'origine des pointes observées.

27. Les évolutions des contrats à prix fixes (...) signés vont également être analysées plus en détail.

28. (...),(...) et (...) représentant une part extrêmement faible du marché des contrats à prix fixes, ces fournisseurs ne seront plus considérés dans la suite de l'étude. Le nombre de contrats (...) signés chaque mois étant relativement stable, ce fournisseur ne sera pas analysé plus en détail.

### **3. Analyse détaillée par fournisseur**

#### **3.1. (...)**

(...)

Figure 6 - Evolution du nombre de contrats actifs chez (...)

(...)

Figure 7 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes actifs entre 2007 et 2009 chez (...)

(...)

(...)

Figure 8 – Coût annuel de la facture sur base du prix à la signature entre 2007 et 2009 chez (...)

(...)

(...)

### **3.2. (...)**

(...)

Figure 9 - Evolution du nombre de contrats actifs chez (...)

(...)

Figure 10 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes actifs entre 2007 et 2009 chez (...)

(...)

(...)

Figure 11 – Coût annuel de la facture sur base du prix à la signature entre 2008 et 2009 chez (...)

(...)

(...)

### **3.3. (...)**

(...)

Figure 12 - Evolution du nombre de contrats actifs chez (...)

(...)

Figure 13 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes actifs entre 2007 et 2009 chez (...)

(...)

(...)

#### **4. Conclusion pour le marché de l'électricité**

29. En électricité, bien qu'en hausse, la part des contrats fixes reste largement minoritaire (19 % en octobre 2009 contre 6 % en janvier 2007).

30. Les analyses ci-dessus montrent principalement deux périodes durant lesquelles beaucoup de contrats à prix fixes ont été signés, novembre-décembre 2008 et avril-juin 2009, et permettent de les relier à deux fournisseurs, respectivement (...) et (...). Ces deux fournisseurs ont lancé de nouveaux tarifs à partir de juillet 2008, lorsque les coûts de l'énergie étaient particulièrement élevés.

31. (...) Ce tarif a remporté un succès certain dès son lancement, malgré ses prix élevés. Les prix de l'énergie ayant fortement diminué par la suite, ces clients ont fait une mauvaise affaire, leur prix étant dès lors fixé pour deux ans.

32. (...) Le tarif (...) a remporté un énorme succès malgré qu'il soit le plus coûteux. Bien que ce tarif offre des services supplémentaires de conseils et d'informations techniques en matière d'économie d'énergie, il reste toutefois inhabituel que le tarif le plus cher rencontre le plus de succès, même si son caractère vert est un argument de vente.

## **IV. LE MARCHÉ DU GAZ**

### **1. L'offre de tarifs fixes en gaz**

- 33. Il existe actuellement 6 tarifs fixes sur le marché résidentiel du gaz.
- 34. Un seul tarif fixe existe déjà depuis novembre 2007 : le tarif *Nuon Fix 3 ans*.
- 35. Au cours de l'année 2008, alors que les prix étaient très élevés, beaucoup de nouveaux produits à prix fixes sont apparus sur le marché : les tarifs *Luminus Fixe 2 ans* et *Electrabel FixPlus* en juillet 2008 et les tarifs *Electrabel Vert* et *VertPlus* en octobre 2008.
- 36. En juillet 2009, *Luminus* a lancé son tarif *Luminus Click*.
- 37. Un aperçu des différents tarifs fixes est repris en annexe 2.

### **2. Evolution du nombre de contrats gaz**

#### **2.1. Evolution globale du nombre de contrats**

- 38. Les figures 14 et 15 représentent respectivement les évolutions des nombres de contrats à prix fixes et à prix indexés actifs et signés entre 2007 et 2009.

Figure 14 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes et à prix indexés *actifs* entre 2007 et 2009

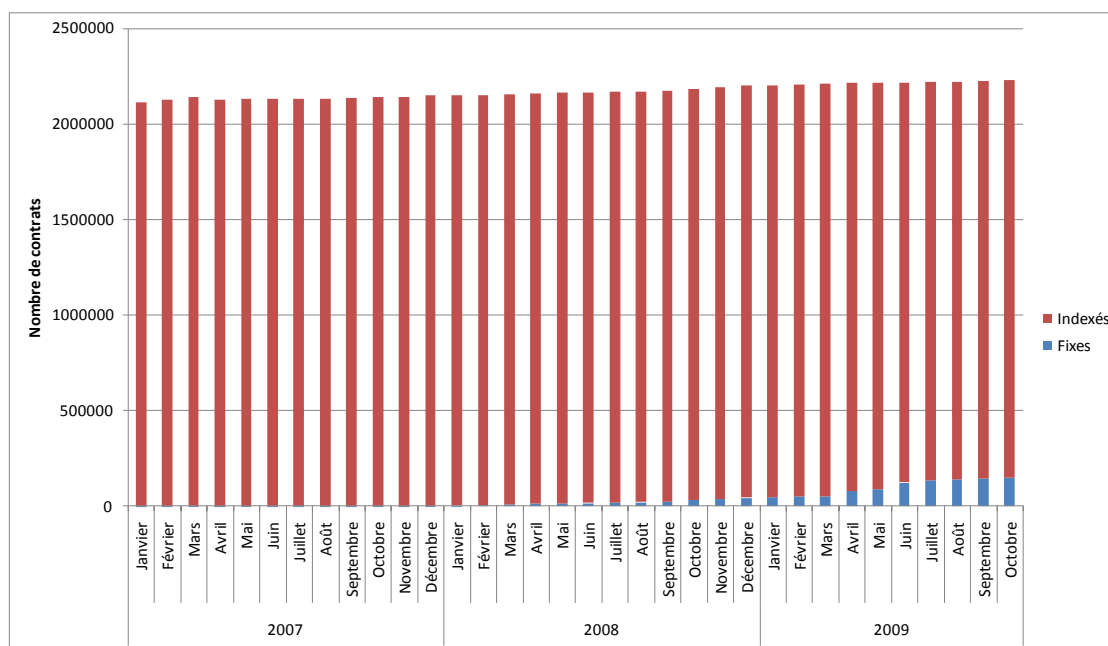
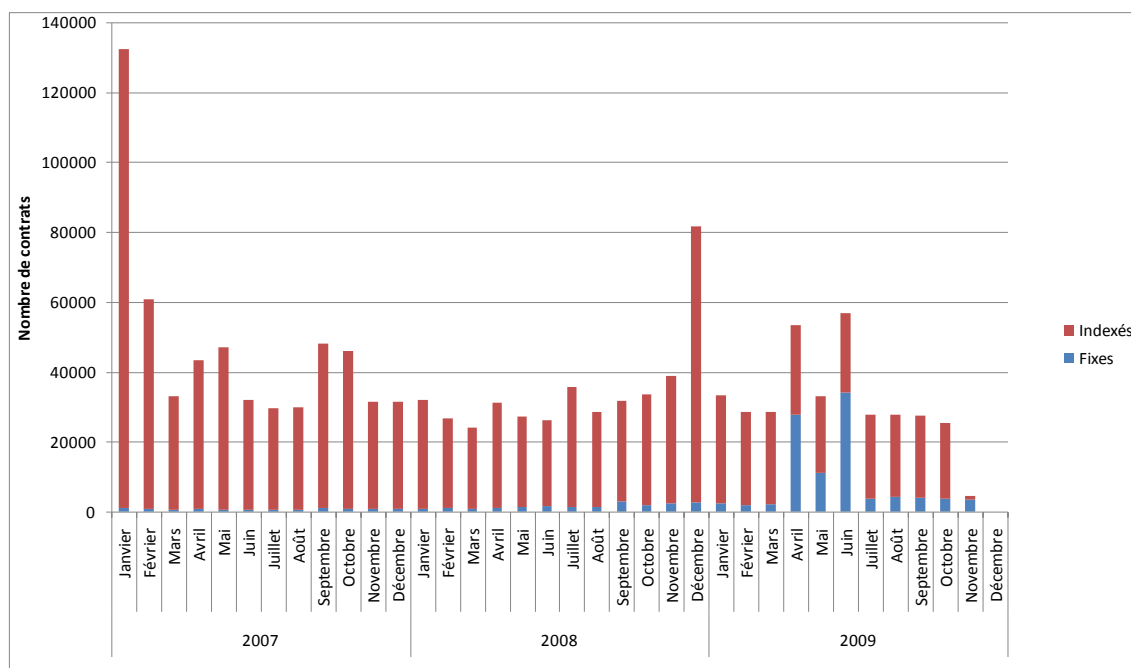


Figure 15 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes et à prix indexés *signés* entre 2007 et 2009



39. Bien que les contrats à prix fixes semblent de plus en plus intéresser les consommateurs, la figure 14 montre que la proportion de contrats gaz actifs à prix indexés reste largement majoritaire. La part des contrats à prix fixes dans le total des contrats actifs s'élevait à 0,08 % fin 2007, 2,03 % fin 2008 et 6,76 % fin octobre 2009 et est donc en constante évolution.



40. Quatre pointes de souscriptions sont observées dans la figure 15 en janvier 2007, décembre 2008, et en avril et juin 2009.

- La forte pointe de contrats signés en janvier 2007 correspond à la libéralisation du marché en Wallonie et à Bruxelles qui a amené à la libéralisation totale du marché belge. Ces contrats sont néanmoins des contrats à prix indexés.
- La pointe de décembre 2008 correspond logiquement à la reconduction des contrats signés au début de la libéralisation en Wallonie et prenant fin avec l'année 2008. Néanmoins, 96,74 % de ces contrats sont à prix indexés.
- Les pointes d'avril et de juin 2009 proviennent respectivement pour 52,07 % et 60,16 % de souscriptions de contrats à prix fixes, qui étaient donc durant ces mois supérieures aux souscriptions de contrats à prix indexés.

41. Afin de déterminer les fournisseurs à l'origine des pointes d'avril et de juin 2009, l'évolution du nombre de contrats à prix fixes par fournisseur est analysée ci-dessous.

## **2.2. Evolution globale du nombre de contrats à prix fixes**

42. Les figures 16 et 17 représentent respectivement les évolutions des nombres de contrats à prix fixes actifs et signés par fournisseur entre 2007 et 2009.

Figure 16 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes *actifs* entre 2007 et 2009

(...)

Figure 17 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes *signés* entre 2007 et 2009

(...)

43. Parmi les trois fournisseurs proposant des tarifs fixes en gaz ((...),(...) et (...)), deux d'entre eux détiennent la majorité des contrats : (...) présent sur le marché des contrats gaz à prix fixes depuis novembre 2007 et un nouveau venu en la matière depuis juillet 2008, (...).

44. Le nombre de contrats à prix fixes actifs est en augmentation continue depuis novembre 2007. Cette augmentation est due, tout d'abord, au fait que de plus en plus de

consommateurs connaissent le concept de tarifs fixes et, ensuite, aux nombres croissants de tarifs proposés.

45. La figure 16 montre l'évolution progressive et continue des tarifs fixes de (...) ainsi que le succès soudain des tarifs fixes de (...) à partir d'avril 2009.

46. La figure 17 précise que la majorité des contrats souscrits durant les mois d'avril, de mai et de juin 2009 l'a été auprès de (...). Dès lors, une analyse plus détaillée de l'évolution des contrats souscrits auprès de ce fournisseur et des prix proposés est nécessaire afin de connaître quel tarif de (...) est à l'origine de ces pointes.

47. L'évolution des contrats à prix fixes de (...) signés vont également être analysées plus en détails.

48. (...) représentant une part extrêmement faible du marché des contrats gaz à prix fixes, ce fournisseur ne sera plus considéré dans la suite de l'étude.

### **3. Analyse détaillée par fournisseur**

#### **3.1. (...)**

(...)

Figure 18 – Evolution du nombre de contrats (...) à prix fixes signés et du prix « énergie » par tarif<sup>16</sup>

(...)

(...)

#### **3.2. (...)**

(...)

---

<sup>16</sup> (...)

Figure 19 – Evolution du nombre de contrats (...) signés et du prix « énergie »

(...)

(...)

#### **4. Conclusion pour le marché du gaz**

49. En gaz, bien qu'en hausse, la part des contrats fixes reste largement minoritaire (6,76 % en octobre 2009 contre 0,04 % en janvier 2007).

50. Les analyses ci-dessus montrent principalement une période durant laquelle beaucoup de contrats à prix fixes ont été signés, la période avril-juin 2009 qui peut être reliée au fournisseur (...).

51. (...) a lancé un premier tarif fixe en juillet 2008, (...) et deux tarifs fixes (...) en octobre 2008. Le tarif (...) a remporté un énorme succès, (...). Ce tarif offre (...), des services supplémentaires de conseils et d'informations techniques en matière d'économie d'énergie.

## V. CONCLUSIONS GENERALES

52. Malgré l'offre grandissante de tarifs fixes et, bien qu'en hausse, la part des contrats à prix fixes actifs reste largement minoritaire, tant sur le marché de l'électricité que sur le marché du gaz.

53. En électricité, la signature de nouveaux contrats à prix fixes fait apparaître deux périodes de pointes significatives : en novembre et décembre 2008 ainsi qu'entre avril et juin 2009, la première pointe a lieu principalement chez (...), la seconde chez (...).

En gaz, une seule période de pointe est observée chez (...) entre avril et juin 2009.

54. Chez (...), dès juillet 2008, lorsque les coûts de l'électricité étaient très élevés, de nouveaux tarifs fixes électricité ont été proposés dont le tarif (...). Ce tarif a rencontré un important succès lors de son lancement, la clientèle échaudée par les fortes hausses de prix souhaitant garantir son prix pour le futur. Un grand nombre de contrats sont devenus actifs entre septembre et décembre 2008. Les prix de l'énergie ayant fortement diminué par la suite, ces clients ont fait une assez mauvaise affaire, leur prix fixé pour deux ans étant fort élevé.

55. (...) a lancé un premier tarif fixe en juillet 2008, (...), et deux tarifs fixes (...) en octobre 2008. Ces offres sont les mêmes en électricité et en gaz. Le tarif (...) a remporté un énorme succès malgré qu'il soit le plus élevé. En gaz, les prix des tarifs (...) sont identiques. Bien que ce tarif offre des services supplémentaires de conseils et d'informations techniques en matière d'économie d'énergie, il reste toutefois inhabituel que le tarif le plus cher rencontre le plus de succès, même si son caractère vert est un argument de vente. Néanmoins, malgré qu'(...) ait introduit ses tarifs fixes durant l'année 2008, période où les prix étaient particulièrement hauts, ces tarifs, et plus particulièrement le tarif (...), n'ont rencontré un succès qu'en 2009, lorsque les prix sont redescendus.

///

Pour la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz :

Guido Camps  
Directeur

François Possemiers  
Président du Comité de direction

# TABLES DES ILLUSTRATIONS

## Table des figures

Figure 1 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes et indexés actifs entre 2007 et 2009	9
Figure 2 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes et indexés signés entre 2007 et 2009	9
Figure 3 - Evolution du pourcentage de contrats à prix fixes signés entre 2007 et 2009	10
Figure 4 - Evolution des paramètres Nc et Ne entre 2007 et 2009	11
Figure 5 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes signés entre 2007 et 2009	12
Figure 6 - Evolution du nombre de contrats actifs chez (...)	12
Figure 7 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes actifs entre 2007 et 2009 chez (...)	12
Figure 8 – Coût annuel de la facture sur base du prix à la signature entre 2007 et 2009 chez (...)	12
Figure 9 - Evolution du nombre de contrats actifs chez (...)	13
Figure 10 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes actifs entre 2007 et 2009 chez (...)	13
Figure 11 – Coût annuel de la facture sur base du prix à la signature entre 2008 et 2009 chez (...)	13
Figure 12 - Evolution du nombre de contrats actifs chez (...)	13
Figure 13 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes actifs entre 2007 et 2009 chez (...)	13
Figure 14 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes et à prix indexés <i>actifs</i> entre 2007 et 2009	16
Figure 15 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes et à prix indexés <i>signés</i> entre 2007 et 2009	16
Figure 16 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes <i>actifs</i> entre 2007 et 2009	17
Figure 17 - Evolution du nombre de contrats à prix fixes <i>signés</i> entre 2007 et 2009	17
Figure 18 – Evolution du nombre de contrats (...) à prix fixes signés et du prix « énergie » par tarif	18
Figure 19 – Evolution du nombre de contrats (...) signés et du prix « énergie »	19

## Table des tableaux

Tableau 1 - Récapitulatif et chronologie des tarifs fixes en électricité	23
Tableau 2 - Récapitulatif et chronologie des tarifs fixes en gaz	28

# ANNEXE 1 – OFFRE DE TARIFS FIXES EN ELECTRICITE<sup>17</sup>

Tableau 1 - Récapitulatif et chronologie des tarifs fixes en électricité

	Fournisseur	Tarif	Début	Durée	Caractéristiques
1	Lampiris	Lampiris	Avant janvier 2007	1, 2 ou 3 ans	/
2	Luminus	Luminus Direct	Avant janvier 2007	1 an	Remplacé en janvier 2009 par les tarifs <i>Luminus Fixe</i> et <i>Luminus Fixe 2 ans</i>
3	Nuon	Nuon Nature	Avant janvier 2007	1 an	Le prix énergie proposé est un prix all-in comprenant le coût de l'énergie et les coûts liés aux obligations légales en matière d'énergie verte et de cogénération, les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution et de transport ainsi que les impôts, taxes et contributions.
4	Nuon	Nuon Comfort (ancien)	Avant janvier 2007	1 an	Remplacé en janvier 2009 par les tarifs <i>Nuon Comfort</i> et <i>Nuon Comfort 3 ans</i>

<sup>17</sup> Les tarifs détaillés en gris clairs sont les tarifs fixes qui n'existent plus à ce jour. La plupart ont été remplacés par un nouveau tarif.

	Fournisseur	Tarif	Début	Durée	Caractéristiques
5	Ebem	Ebem stroom	Avant janvier 2007	1 an	Remplacé par le tarif à prix indexés <i>Ebem Stroom - Variabel</i> en novembre 2008.
6	Ecopower	Hernieuwbare Energie	Avant janvier 2007	Indéterminée	Le prix proposé est unique pour tous les types de compteurs et comprend la location du compteur, la distribution, les taxes et la TVA. Il peut être adapté chaque année.  Pas de redevance fixe.
7	Wase Wind	Wase-Windstroom	Avant janvier 2007	1 ans	Les prix proposés sont all-in et sont revus chaque année.  Fourniture uniquement dans le Waasland (Flandre Occidentale).
8	Belpower	Belpower	Avant janvier 2007	RW et RF : 1, 2 ou 3 ans  RBxl : 3 ans	/
9	Essent	Essent Fixe	Avant janvier 2007	1 ou 3 ans	La durée du contrat peut être de 3 ans ou de 2 ans depuis mai 2007. Le tarif 2 ans s'est terminé en septembre 2007.



	Fournisseur	Tarif	Début	Durée	Caractéristiques
10	Essent	Essent Vert	Avant janvier 2007	1 ou 3 ans	La durée du contrat peut être de 3 ans ou de 2 ans depuis mai 2007. Le tarif 2 ans s'est terminé en septembre 2007.
11	Nuon	Nuon Comfort (nouveau)	Juin 2007	1 an	/
12	Nuon	Nuon Comfort 3 ans	Juin 2007	3 ans	/
13	Lampiris	Carrefour Energy	Juin 2008	1, 2 ou 3 ans	Fin du tarif en janvier 2010, remplacé par le tarif Lampiris.
14	Luminus	Luminus Fixe 2 ans	Juillet 2008	2 ans	Tarif en continuité avec le tarif <i>Luminus Direct</i> .
15	ECS	Electrabel FixPlus	Juillet 2008	RW <sup>18</sup> et RF <sup>19</sup> : 1 an RBxl <sup>20</sup> : 3 ans	/

---

<sup>18</sup> RW : Région Wallonne

<sup>19</sup> RF : Région Flamande

<sup>20</sup> RBxl : Région Bruxelles-Capitale

	Fournisseur	Tarif	Début	Durée	Caractéristiques
16	ECS	Electrabel Vert	Octobre 2008	RW et RF : 2 ans RBxl : 3 ans	/
17	ECS	Electrabel VertPlus	Octobre 2008	RW et RF : 2 ans RBxl : 3 ans	Accès gratuit et exclusif pour le client à des services personnalisés pour économiser et diminuer ses émissions de CO <sub>2</sub> .
18	Luminus	Luminus Fixe	Janvier 2009	1 an	Tarif en continuité directe avec le tarif <i>Luminus Direct</i> , non disponible sur le site internet de Luminus.
19	Luminus	Luminus Click	Juillet 2009	1 an	A la fin de chaque période contractuelle, le client a la possibilité de signer à nouveau pour le tarif <i>Luminus Click</i> , sans quoi le contrat passe à une tarification variable.
20	Nuon	Nuon Fix 3 ans	Août 2009	3 ans	Redevance fixe gratuite pendant 3 ans. Tarif remplacé par le tarif <i>Nuon Budget 3 ans</i> .

	Fournisseur	Tarif	Début	Durée	Caractéristiques
21	Essent	Essent Special Edition	Octobre 2009	1 ou 3 ans	« Tarif Vert hyper serré jusqu'au 31 décembre 2010 »
22	Nuon	Nuon Budget	Novembre 2009	1 an	Redevance fixe gratuite pendant 1 an.
23	Nuon	Nuon Budget 3 ans	Novembre 2009	3 ans	Tarif en continuité avec le tarif <i>Nuon Fix 3 ans</i> . Redevance fixe gratuite pendant 3 ans.

## ANNEXE 2 – OFFRE DE TARIFS FIXES EN GAZ

Tableau 2 - Récapitulatif et chronologie des tarifs fixes en gaz

	Fournisseurs	Tarif	Début	Durée	Caractéristiques
1	Nuon	Nuon Fix 3 ans	Novembre 2007	3 ans	<u>4 profils de consommation :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GAZ 5 : &lt;= 5.000 kWh</li> <li>• GAZ 30 : &gt; 5.000 kWh et &lt;= 30.000 kWh</li> <li>• GAZ 60 : &gt; 30.000 kWh et &lt;= 60.000 kWh</li> <li>• GAZ 150 : &gt; 60.000 kWh et &lt;= 150.000 kWh</li> </ul>
2	Electrabel	Electrabel FixPlus	Juillet 2008	RW et RF : 1 an RBxl : 3 ans	/
3	Luminus	Luminus Fixe 2 ans	Juillet 2008	2 ans	/
4	Electrabel	Electrabel Vert	Octobre 2008	RW et RF : 2 ans RBxl : 3 ans	/

	Fournisseurs	Tarif	Début	Durée	Caractéristiques
5	Electrabel	Electrabel VertPlus	Octobre 2008	RW et RF : 2 ans RBxl : 3 ans	Accès gratuit et exclusif pour le client à des services personnalisés pour économiser et diminuer ses émissions de CO <sub>2</sub> .
6	Luminus	Luminus Click	Juillet 2009	1 ans	A la fin de chaque période contractuelle, le client a la possibilité de signer à nouveau pour le tarif <i>Luminus Click</i> , sans quoi le contrat passe à une tarification variable.